

→ **Les fondements juridiques de l'indemnisation chômage :**

- Les articles L 5422-2, L 5422-3 et L 5424-1 du code du travail
- La convention chômage en vigueur et le règlement général annexé
- Les accords d'application afférents
- La jurisprudence administrative



Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime

→ 3440 route de Neufchâtel - CS 50072 - 76235 BOIS-GUILLAUME Cedex

→ Tél. : 02 35 59 71 11

→ Fax : 02 35 59 94 63

→ www.cdg76.fr

Horaires d'ouverture :

du lundi au jeudi : de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 17h
et le vendredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 16h

Vous avez dû vous
séparer d'un agent ?
Ce service est à votre
disposition pour
instruire et calculer son
dossier d'indemnisation
chômage.

→ **Conseil et
assistance
chômage**

Le partenaire
« **ressources humaines** »
des collectivités territoriales
de la Seine-Maritime

→ Conseil et assistance chômage

Pour faire face à une réglementation complexe et en perpétuelle évolution, le Centre de Gestion vous propose, une mission de conseil et d'assistance en matière d'indemnisation chômage.

→ Dans quel contexte réglementaire ?

- Les agents du secteur public ont droit aux allocations d'assurance chômage dans les mêmes conditions que les travailleurs du secteur privé, qu'ils soient fonctionnaires, stagiaires ou agents non titulaires de droit public ou de droit privé. Cette indemnisation est à la charge de l'employeur public.
- Les collectivités territoriales sont régies par le régime de l'auto-assurance en matière d'indemnisation chômage, elle peuvent néanmoins adhérer au pôle emploi au titre de leurs seuls agents non titulaires.

→ Nos engagements :

- Un personnel spécialisé dans la réglementation chômage
- Un travail concerté avec l'autorité territoriale
- Le respect d'une stricte confidentialité
- L'engagement de fournir à votre collectivité un dossier « clé en main », dans un délai d'un mois.

↓
Virginie FERMANEL-BACQUET
Au 02 35 59 41 79

+ d'info
contactez



→ Nos missions

• Calculs d'indemnisation chômage / études estimatives

Le Centre de Gestion assure l'instruction des dossiers et détermine le montant de l'indemnisation. Il procède à l'édition des documents suivants : barème d'imposition en vigueur, attestation mensuelle d'actualisation, feuille de décision, modèle de lettre de notification des droits, modèle d'avis de paiement...

• Revalorisation des allocations chômage

Le Centre de Gestion procède au calcul de la revalorisation de l'allocation journalière consécutivement à la décision de l'UNEDIC au 1^{er} juillet de chaque année.

• Cumul d'une allocation chômage et d'une activité réduite

Le Centre de Gestion procède au calcul de l'allocation chômage cumulée avec l'exercice d'une activité salariée réduite ou le maintien d'une activité salariée conservée.

• Autres études

Le Centre de Gestion peut, notamment, procéder à des études relatives au calcul de l'allocation de retour à l'emploi formation (AREF), ...

→ Contacts utiles

→ Responsable du secteur juridique et instances médicalisées statutaires

Jonathan ADAM
Tél. : 02 35 59 41 74
E-mail : jonathan.adam@cdg76.fr

→ Mission conseil et assistance chômage :

Virginie FERMANEL-BACQUET
Tél. : 02 35 59 41 79
E-mail : vfermanel.juridique@cdg76.fr

Le CdG 76, c'est également

Le conseil et l'expertise d'un personnel spécialisé dans les domaines suivants :

- la gestion des carrières et les instances paritaires
- l'organisation des concours et examens professionnels
- la médecine préventive
- l'aide à la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels
- l'inspection en matière d'hygiène et de sécurité
- la commission de réforme
- le comité médical
- le conseil juridique et statutaire
- le conseil et assistance au précontentieux et contentieux
- le conseil en mobilité
- la réalisation des dossiers CNRACL
- le conseil et assistance au recrutement
- les missions temporaires
- la mission archives
- la réalisation des paies
- le conseil de discipline
- l'assurance statutaire
- l'action sociale...

Président
Jean-Claude WEISS

Direction générale
Alain MAILLET
direction@cdg76.fr



Pour consulter les tarifs ou
pour plus d'informations :
www.cdg76.fr